



## GUYANE FRANÇAISE

### RÉSUMÉ

L'objectif de l'étude était de réaliser un diagnostic complet de la situation dans chaque DOM et de formuler des recommandations pour mettre en place une ou des organisations pérennes de gestion des déchets issus des exploitations agricoles : emballages usagés, plastiques usagés, produits chimiques non utilisables. Les conclusions de cette étude devront faire l'objet, avant leur mise en œuvre, d'une concertation auprès des acteurs locaux et d'une approbation des pouvoirs publics au niveau national.

La première partie de l'étude a porté sur le diagnostic dans chacun des départements. Elle a permis de préciser les enjeux quantitatifs, d'identifier les acteurs clés et d'analyser les retours d'expérience relevés dans chaque département.

La deuxième partie de l'étude a visé à préciser, pour chaque catégorie de déchet :

- Les principales actions à engager (**113 actions opérationnelles prioritaires** pour la Guyane) qui faciliteront la mise en place ultérieure de filières de gestion des déchets,
- Les coûts prévisionnels de gestion de ces déchets.
- Le scénario envisageable pour organiser la gestion opérationnelle et économique d'un dispositif pérenne pour chaque catégorie de déchets. Le scénario présenté est à considérer comme un repère encadrant le champ des possibles.

Le plan d'action proposé souligne l'importance d'identifier un organisme maître d'ouvrage qui aura en charge d'animer le suivi des actions qui seront mises en œuvre.

#### L'organisation actuelle en Métropole

L'organisation de la gestion des déchets d'agrofourniture s'est mise en place de façon volontaire et progressive sur le territoire métropolitain. La gestion des différents programmes : emballages vides de produits phytopharmaceutiques, produits phytopharmaceutiques non utilisables, emballages d'engrais, films plastiques, est régie par des contrats de droit privé entre les différentes parties prenantes : metteurs en marché, éco organismes, distributeurs, entreprises du déchet. Le développement de la filière volontaire est mené en étroite concertation avec les pouvoirs publics. Depuis sa création en 2001, A.D.I.VALOR a progressivement élargi son périmètre d'intervention en Métropole : A.D.I.VALOR a donc été sollicité par les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Ecologie et des Outre-mer et par l'ADEME pour réaliser cette étude préalable.

#### Le diagnostic

Sur un territoire équivalent à 1/6 de la France, couvert à 80% de forêt, la production agricole intensive guyanaise, consommatrice d'intrants, est concentrée dans quelques centaines d'exploitations. Elles sont situées sur la zone littorale et le long du fleuve Maroni, et sont principalement dédiées aux productions maraîchères et aux cultures fruitières.

Les quantités de déchets issus de l'utilisation des intrants agricoles à collecter annuellement sont faibles, et dispersées :

**30 tonnes de plastiques usagés (films de serre et de paillage, gaines d'irrigation), moins de 15 tonnes d'emballages usagés dont 4,5 tonnes d'emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP), 100 à 200 kg de PPNU au sens strict. Le stock de produits chimiques non utilisables (PCNU) issu des saisies des Douanes et des services de la DAAF est estimé à moins de 3 tonnes.**

Il s'agit essentiellement de produits phytopharmaceutiques et de biocides à usage agricole non utilisables, dont des produits importés illégalement des pays limitrophes. La gestion des PCNU, dont la plupart ne sont pas identifiables, n'est pas définie à ce jour. La production de déchets pourrait sensiblement augmenter à l'avenir, à l'image du développement agricole de la Guyane dont le potentiel reste important, en particulier si la culture intensive du riz est relancée.

Le plan Ecophyto 2018 s'applique en Guyane ; une partie de ses dispositions concerne les produits phytosanitaires et les déchets qui en découlent. La formation des agriculteurs aux bonnes pratiques phytosanitaires est obligatoire. L'agrément des distributeurs de produits impose de proposer aux agriculteurs une gestion des déchets (PPNU et EVPP) conforme à la réglementation.

Depuis 2010 des aides ponctuelles (notamment du MOM) pour promouvoir des collectes, le transport et l'élimination des déchets, dont des PPNU et des produits phytopharmaceutiques illicites, ont été attribuées en complément des actions déployées dans le cadre du plan Ecophyto 2018

D'une façon générale, à l'intérieur du territoire Guyanais, en raison du faible développement des voies de communication hors fluviales, les coûts de transport sont très élevés. Il n'existe ni structure ni équipement pour traiter localement les déchets dangereux. Une seule déchèterie est actuellement présente sur le territoire. A terme, on pourra compter sur 3 déchèteries proches des zones de production agricole, capables de drainer une partie des déchets. Les filières REP, en cours de mise en œuvre en Guyane, pourraient s'appuyer sur ces futures infrastructures dans le cadre de contrats signés avec les communautés d'agglomération ou de communes. Ces coopérations sont gérées par les éco organismes nationaux compétents (emballages ménagers, les piles), à l'exception notable de la gestion des pneumatiques usagés et des batteries, pour lesquels l'organisation technique et financière est locale (association). L'animation du réseau de collecte est assurée par un organisme local ou un représentant délégué de l'éco organisme national. Ces initiatives sont pour la plupart récentes ; les résultats des filières de collecte des déchets des ménages sont encore limités. Tous les traitements sont réalisés en Métropole.

Les intrants agricoles sont mis en marché par deux importateurs, ou importés illégalement par des exploitants agricoles. Ces produits proviennent de différents pays, principalement de Métropole pour les produits phytopharmaceutiques et les gaines d'irrigation, de l'Union Européenne pour les films plastiques, et de pays non membres de l'UE pour les engrais et les autres produits plastiques. La livraison auprès des exploitants agricoles est opérée par ces mêmes importateurs. La vente et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques seront plus strictement encadrés, suite à la mise en place du plan Ecophyto. La redevance prélevée sur la vente des produits phytopharmaceutiques est versée à l'Office de l'Eau.

Il n'existe pas d'installation d'incinération, ni de valorisation énergétique, ni d'installation de recyclage de polyoléfines (polypropylène, polyéthylène). Les emballages et plastiques usagés, ainsi que les déchets dangereux, sont donc regroupés, préparés et expédiés en Métropole pour être valorisés.

De façon générale, les coûts de gestion des déchets en Guyane sont extrêmement élevés, en raison de la faiblesse des quantités collectées, des distances de transport à parcourir et de la complexité du transport maritime pour des expéditions en Métropole. Les retours d'expérience sont pratiquement absents.

Les professionnels agricoles sont peu organisés et pas encore impliqués dans la gestion de leurs déchets. La Chambre d'agriculture et les distributeurs de produits phytopharmaceutiques n'ont pas exprimé de fortes attentes. Aucune collecte de déchets d'agrofourniture n'a été organisée. Les Douanes et les services de la DAAF ont effectué des saisies sur les produits phytopharmaceutiques illicites. Les déchets d'agrofourniture, sans solution de collecte, sont éliminés avec les déchets ménagers ou en conditions non contrôlées (brûlage, enfouissement).

D'une façon générale, la gestion des déchets issus des exploitations agricoles est peu prise en compte par les collectivités territoriales. L'ADEME et les services de l'Etat ont cependant exprimé de fortes attentes et une volonté de se mobiliser pour contribuer à mettre en place une organisation durable de gestion des intrants agricoles en fin de vie.

## Les recommandations

Une sensibilisation forte des agriculteurs, une solide formation aux bonnes pratiques, via le Certiphyto, sont les préalables nécessaires pour préparer et anticiper les futures possibilités de traitement qui ne manqueront pas d'apparaître à plus ou moins long terme en Guyane. L'organisation qui sera mise en place devra être pilotée par un comité local de professionnels comprenant des représentants de la production agricole, de la distribution, des importateurs, des prestataires des déchets, des fabricants, de la Chambre d'agriculture et des autres services de l'Etat. Une attention particulière devra être portée à l'élimination des pratiques illégales (enfouissement ou brûlage). Des alternatives à l'emploi de plastiques non recyclables, telles que l'utilisation des films de paillage biodégradables ou la mise en place d'autres techniques culturales plus écologiquement acceptables devront être développées.

- Pour les emballages : Le bon rinçage des bidons plastiques (EVPP) est l'opération de préparation nécessaire et indispensable pour réussir la collecte des emballages de façon pérenne. Tenant compte de la forte dispersion des gisements en Guyane, il faut compléter le maillage géographique des sites de pré-collecte incluant les cinq centres majeurs de production (Mana, Kourou, Cayenne, Cacao et Régina), assurer la formation des intervenants (chauffeurs, agents de réception et de contrôle des déchets) et envisager, lorsque cela est possible, les synergies de transport et de recyclage des déchets avec d'autres filières.

- Pour les PAU : La rédaction d'un guide pratique de référence destiné aux producteurs de déchets est nécessaire pour inciter à une bonne préparation des plastiques agricoles usagés ainsi qu'au tri entre les différentes matières plastiques. D'une façon générale, la dispersion très forte des gisements de plastiques usagés combinée à des quantités faibles rend actuellement difficile un recyclage dans des conditions économiquement acceptables. Ces plastiques devront donc être essentiellement orientés vers l'ISDND. Cependant les recommandations de cette étude, en préconisant les pratiques de gestion des plastiques usagés agricoles compatibles avec une orientation « recyclage », anticipent et préparent les futures possibilités de traitement.

- Pour les PPNU : Le principal gisement provient des produits de traitement des cultures et des biocides agricoles introduits de façon illicite sur le territoire (1,7 tonne en 2012) alors que les PPNU stricto sensu ne représentent que 100 à 200 kg. Le rapport préconise une sensibilisation forte des agriculteurs, tant sur l'identification et le stockage normalisé des PPNU sur les exploitations que sur la réglementation et les sanctions prévues dans le cas d'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou de biocides agricoles interdits. Etant donné l'absence d'expérience de collecte depuis 2007 et le manque d'équipements de stockage en Guyane, il est préconisé de créer un point d'apport pour la pré-collecte chez un prestataire agréé. Une collecte tous les deux ans, organisée par un prestataire, devrait suffire, étant donné la faible quantité de PPNU ; une collecte annuelle semble cependant indispensable pour les produits phytopharmaceutiques illicites récupérés par la Douane. A.D.I.VALOR, par son expérience, pourrait fournir un conseil et des supports techniques. La possibilité de mutualiser le transport maritime avec les DDS pourrait être envisagée à terme. En amont, toutes les mesures pour réduire l'apparition des PPNU/PPNI/PCNI devront être mises en place.

Les coûts de gestion des différentes catégories d'intrants agricoles en fin de vie ont été estimés à partir des informations collectées lors des interviews, l'analyse des retours d'expériences recensés en Guyane, et les références dont dispose A.D.I.VALOR. Les montants indiqués doivent être considérés comme des estimations indicatives de coûts moyens, pour un flux de déchet considéré comme homogène. Ils correspondent à des coûts de gestion en phase « de routine » ; ils ne prennent donc pas en compte les dépenses exceptionnelles à engager lors de la mise en place d'une filière : études préalables, communication, formation, ...etc.

**La gestion des intrants agricoles en fin de vie en Guyane représente un enjeu financier annuel de l'ordre de 80 000 €, dont :**

- **30 à 36 000 € par an pour les emballages.** Le surcoût induit par le choix d'une filière de recyclage « Métropole » est d'au minimum 10.000 €. Les coûts d'organisation représentent plus de 60% du budget prévisionnel global. Ce poste de dépense peut être réduit si le poste d'animateur est mutualisé sur l'ensemble de la gestion des déchets d'agrofourniture.

- **21 à 25 000 € par an pour les plastiques**, pour un taux de collecte estimé entre 40 et 60%. Seuls les plastiques les moins souillés pourront être recyclés. Le surcoût lié au choix de la filière de recyclage « Métropole » sera de 200 à 300€ en fonction de la qualité des produits expédiés. Dans le cadre d'une organisation spécifique, les coûts d'organisation représentent environ 60% des dépenses totales.
- **15 000 € par an pour 0,5 à 1 tonne de PPNU** collectés et éliminés.

Les coûts d'organisation des opérations représentent 60 à 70% des dépenses totales. Une réduction significative des coûts d'organisation est envisageable si la gestion de ce programme est mutualisée avec celle d'autres flux de déchets, issus de l'agriculture, des entreprises ou des ménages.

## Les scénarios proposés

### Pour les emballages et les PAU.

Compte tenu :

- des quantités limitées des déchets à collecter et de leur très forte dispersion.
- des contraintes techniques et économiques élevées pesant sur l'expédition des déchets hors de la Guyane.
- du peu d'infrastructures de collecte et de traitement existantes.

**Le rapport recommande que la gestion des emballages usagés et des plastiques usagés d'agrofourniture soit, à court et moyen terme, intégrée dans l'organisation territoriale des déchets ménagers et assimilés.**

La valorisation des emballages et des plastiques serait mutualisée sur le plan opérationnel avec celle des emballages ménagers. Les exploitants agricoles, vendeurs et conseillers seront particulièrement sensibilisés aux bons gestes de préparation des emballages usagés ayant contenu des produits phytopharmaceutiques et des biocides : vidange, rinçage pour les bidons plastiques. Les emballages et les plastiques seraient collectés avec les ordures ménagères, ou apportés en déchèterie; il est proposé que le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés intègre, dans sa prochaine réactualisation, la gestion de ces différents déchets non dangereux. Cinq lieux de collecte seront à mettre en place à Mana, Kourou, Cayenne, Cacao et Regina. Le Conseil général et le Conseil régional seraient les organismes opérationnels, l'ADEME pouvant intervenir en appui sur des actions précises. A.D.I.VALOR pourrait contribuer à la mise en place d'un tel dispositif, en apportant un appui technique pour la communication et la formation des intervenants. Ce scénario présenterait l'avantage de la simplicité de l'organisation et d'une mutualisation technique et économique, pertinente si l'on considère la faiblesse des flux à gérer. En revanche, sa pérennité reposerait entièrement sur les décisions des collectivités locales et sur leur capacité à mettre en place, à terme, les procédures techniques et les modalités d'accueil des agriculteurs en déchèterie.

### Pour les PPNU.

Compte tenu :

- des quantités limitées de déchets à collecter,
- des contraintes techniques et économiques élevées pesant sur l'expédition des déchets hors de la Guyane,
- du peu d'infrastructures de collecte,
- de l'absence de filière de gestion des déchets dangereux des ménages.

A.D.I.VALOR recommande qu'à court et moyen terme, la collecte des PPNU soit gérée directement par les professionnels, distributeurs et agriculteurs, avec l'appui technique d'A.D.I.VALOR. A long terme, quand la filière REP « déchets diffus spéciaux » (DDS) sera déployée sur le territoire guyanais, une gestion opérationnelle mutualisée avec l'éco organisme Eco DDS serait à privilégier. Cependant les produits illicites devront faire l'objet de dispositions particulières

Ce scénario reprend les principes de fonctionnement du dispositif mis en place par A.D.I.VALOR en Métropole.